

Bravo Les Sages !

Au milieu des grèves de transports, les salles de presse étaient cependant à l'affût : Jacques Chirac, Jean-Louis Debré allaient-ils faire sa fête au petit Sarko ? Tout le monde retenait sa plume. Las, les sages n'ont pas annulé l'article 13 du projet de loi relatif aux tests ADN, estimant que cet article ne portait pas atteinte au droit de mener une vie familiale normale constitutionnellement garantie.

Alors de deux choses l'une, soit les sages sont devenus fous, soit l'hyper agitation médiatique sur ces fameux tests ADN se révèle, comme nous l'avons écrit, une sorte d'hystérie collective médiatisée à outrance et bien au delà de l'impact de cette possibilité qui reste volontaire. Indispensable, sans doute non, mais comme moyen de preuve supplémentaire d'une filiation auquel la Belgique, l'Italie, la Grande Bretagne pour ne citer qu'eux, ont recours régulièrement, il n'y avait pas de quoi susciter autant de déclarations démesurées. ...Dans le numéro 887 de Courrier international (31 octobre), un article du journal belge le Soir rapportait l'explosion de joie d'un réfugié congolais à qui un test génétique avait permis de prouver sa paternité.

Mais la décision des Sages du 15 novembre (en ligne sur le site du conseil constitutionnel) comporte une décision qui réjouit le cœur des Républicains. La censure de l'article relatif aux statistiques ethniques comme contraire à l'article 1 de la Constitution.. Cet amendement parlementaire avait fait beaucoup moins de bruit que celui sur les tests ADN.

Pourtant il visait implicitement à autoriser ces statistiques ethniques tant prônées par l'Union européenne, la HALDE, le CRAN et tout un lobby poussé par l'Institut Montaigne et son président Claude Bébéar. Voulant se « protéger » en introduisant cet amendement dans cette loi, les deux membres de la CNIL doivent s'en mordre aujourd'hui les doigts. Car

déclarées inconstitutionnelles, toute une série d'études en projet vont devoir s'interrompre.

Elles visaient insidieusement à substituer des catégorisations ethniques à une analyse sociale des inégalités (CSP) jugées sans doute trop marxistes par certains. Il faut avoir entendu sur une radio périphérique le président du CRAN se réjouir de pouvoir bientôt disposer de statistiques permettant de savoir si les Noirs ont une espérance de vie plus ou moins longue que les Blancs ou de savoir que certains cherchaient à imposer dans les entreprises des recrutements correspondant ethniquement au bassin d'emploi ! Pour se réjouir de ce à quoi les Sages nous ont fait échapper.

Julien Dray avait beau se réjouir, les débats à l'Assemblée nationale n'ont pas montré sur ce point une véritable opposition... La « gauche » en dehors de SOS Racisme a généralement été très timide dans ses critiques, voire a carrément soutenu ces statistiques ethniques puisque le motif légitime était de mesurer et de lutter contre les discriminations. Ce qui les gênait, ce n'était certes pas l'atteinte portée aux principes républicains mais que ce soit Brice Hortefeux qui soit porteur de la loi.

Tout cela étant bien compliqué pour le débat médiatique, on entendait sur les ondes bien peu de commentaires. Alors qu'on peut en être sûr, si la décision du Conseil constitutionnel avait été de censurer l'article sur les tests ADN, ils n'auraient alors pas manqué.

Gabrielle Desarbres